

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **sixième jour de septembre 2005**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier  
Monsieur Claude Ménard  
Monsieur André Bergeron  
Madame Monique Carré  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**05-09-262**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 1<sup>er</sup> août, 8 août et 15 août 2005.

ADOPTÉE

**05-09-263**

**Ratification des chèques, des dépôts-salaires et du temps supplémentaire**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts-salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration:**

- En date du 10 août 2005	
- nos 5CH001158 & 5CH001159	100.00 \$
- En date du 12 août 2005	
- no 5CH001160	1 000.00 \$
- En date du 15 août 2005	
- nos 5CH001161 à 5CH001164	25 099.99 \$
- En date du 17 août 2005	
- nos 5CH001165 à 5CH001174	11 223.13 \$
- En date du 22 août 2005	
- no 5CH001175	100.00 \$

- En date du 23 août 2005
  - nos 5CH001176 à 5CH001181 8 265.47 \$
- En date du 30 août 2005
  - nos 5CH001182 à 5CH001185 1 551.61 \$
- dépôts salaires des périodes 200532 à 200535
- temps supplémentaire des périodes 200532 à 200535

ADOPTÉE

**05-09-264**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds administration :**

- En date du 6 septembre 2005
  - nos 5CH001186 à 5CH001295 238 243.67 \$
- En date du 6 septembre 2005
  - no 5CH001296 5 291.60 \$

**Fonds d'immobilisation :**

- En date du 6 septembre 2005
  - nos 5CH200020 à 5CH200022 80 629.15 \$

ADOPTÉE

**Rapport de la trésorière – Chapitre XIII-LERM - Exercice 2004**

Rapport préparé et déposé par la trésorière de la Ville de Princeville sur les activités prévues au chapitre XIII " Financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants, et contrôle des dépenses électorales "de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-22) pour l'exercice financier 2004.

**Rapport trimestriel des revenus et dépenses**

La trésorière dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

**05-09-265**

**Adhésion à la mutuelle de prévention en santé et sécurité de l'UMQ**

ATTENDU QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après La Mutuelle) a été mise sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2, de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la Municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

Il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, et résolu que la Ville de Princeville :

1. Adopte l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, jointe à la présente résolution en annexe I;
2. Autorise l'UMQ à signer, pour et en son nom, l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, jointe à la présente résolution en annexe;
3. Adopte l'Entente entre l'UMQ et la Municipalité concernant l'octroi d'un contrat relatif à la mise en application de l'entente visée au paragraphe 1, également jointe à la présente résolution;
4. Adopte le contrat de gestion entre l'Union des Municipalités du Québec et le gestionnaire, au nom de la ville, aux termes de l'entente au paragraphe 3. jointe à la présente en annexe;
5. Autorise le maire, ou son représentant autorisé, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la Municipalité à la Mutuelle;
6. Opte pour le programme de services complets prévu au contrat, joint à la présente résolution en annexe III.

ADOPTÉE

**05-09-266**

**Engagement d'un employé de fin de semaine**

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'engagement de Monsieur Jocelyn Sévégné en remplacement de Monsieur Dany Sévigny pour travailler comme employé de fin de semaine à compter du 4 septembre 2005.

QUE le salaire et les conditions d'embauche soient établis selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

**05-09-267**

**Engagement d'une brigadière scolaire**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'engagement de Madame Claire Grenier en remplacement de Monsieur René Sévégné pour travailler comme brigadier scolaire à compter du 29 août 2005.

QUE le salaire et les conditions d'embauche soient établis selon les conditions établies pour l'embauche des brigadiers scolaires en vigueur.

ADOPTÉE

**Semaine de prévention des incendies** - le greffier indique le thème et la date à laquelle se tiendra la Semaine de la Prévention des incendies au Québec. Classé.

05-09-268

**Autorisation de paiement et directive de changement – Enrobé coulé à froid – Construction DJL inc.**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver la directive de changement no 1 consistant à l'ajout d'une couche de correction pour combler les ornières sur la chaussée du 10<sup>e</sup> rang Ouest au montant de 56 500.60 \$ (avant taxes) et d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement à Construction DJL inc. de 75% du décompte no 1 du contrat de travaux de pose d'un enrobé coulé à froid de type Gripseal sur le 10<sup>e</sup> rang Ouest, le 11<sup>e</sup> rang Ouest et le 11<sup>e</sup> rang Centre soit un montant de 345 893.78 \$ (incluant la directive de changement).

ADOPTÉE

05-09-269

**Cession de terrain pour rue (avenue de l'Ile)**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir pour la cession par Jean Bégin à la Ville de Princeville d'une assiette de rue pour la prolongement de l'avenue de l'Ile.

ADOPTÉE

05-09-270

**Soumissions pour l'enlèvement de la neige des chemins ruraux**

**a) Secteur Nord**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville a reçu des soumissions pour le déneigement des chemins municipaux dans le secteur rural;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil accorde le contrat pour le déneigement des chemins d'hiver de la Partie Nord du secteur rural de la Ville de Princeville pour une période de trois ans, à l'entreprise Jean-Claude Lizotte inc. au montant annuel de 85 312.89 \$ taxes incluses couvrant la distance de 40,20 kilomètres de chemins.

QUE le conseil autorise le maire et le greffier à signer le contrat de déneigement des chemins d'hiver pour la partie Nord du secteur rural de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

05-09-271

**Soumissions pour l'enlèvement de la neige des chemins ruraux**

**b) Secteur Sud**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville a reçu des soumissions pour le déneigement des chemins municipaux de la partie Sud de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil accorde le contrat pour le déneigement des chemins d'hiver de la Partie Sud du secteur rural de la Ville de Princeville pour une période de trois ans, à l'entreprise Les Excavations H. St-Pierre au montant annuel de 94 868.75 \$ taxes incluses pour une distance de 42,84 kilomètres de chemins.

QUE le conseil autorise le maire et le greffier à signer le contrat de déneigement des chemins d'hiver de la partie Sud du secteur rural de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

05-09-272

**Déneigement du chemin des Pointes**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville a reçu une offre de service pour le déneigement et le déglacage chimique du chemin des Pointes de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil accorde pour l'année 2005-2006, le contrat de déneigement d'une partie du rang « Chemin des Pointes » à la municipalité de Ste-Sophie d'Halifax au montant total de 2 220.00 \$ pour une distance de 1,2 kilomètres de chemins.

QUE le conseil autorise le maire et le greffier à signer le contrat de déneigement du rang « Chemin des pointes » de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

05-09-273

**Prévisions budgétaires 2006 – OMH**

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil approuve les prévisions budgétaires 2006 de l'Office municipal d'Habitation de Princeville lesquelles prévoient un déficit d'opérations de 189 388 \$ et une participation de la Ville de Princeville d'un montant de 18 939 \$.

ADOPTÉE

05-09-274

**Demande de dérogation mineure – Ébénisterie Yves Picher inc.**

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par l'entreprise Ebénisterie Yves Picher inc. consistant à l'agrandissement d'un atelier d'artisans ruraux vers l'arrière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par l'entreprise Ébénisterie Yves Picher inc. afin de permettre au demandeur d'obtenir une marge arrière de 1,10 mètres pour l'agrandissement de son atelier et ainsi autoriser le demandeur à empiéter sur une distance de 4,9 mètres sur la marge arrière par rapport à la réglementation.

ADOPTÉE

05-09-275

**Demande de dérogation mineure – Laurier Jalbert et Andrée Caron**

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par Laurier Jalbert et Andrée Caron consistant à l'agrandissement d'un garage existant pour permettre d'ajouter un local de peinture pour les véhicules;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Laurier Jalbert et Madame Andrée Caron afin de permettre l'agrandissement de leur bâtiment commercial de

104 m<sup>2</sup> de plus que permis, ce qui représente une augmentation de 103 % par rapport au bâtiment existant. Egalement, il y a un empiétement e la marge arrière de 4,71 mètres (15,41 pi.), ce qui représente 4,72 mètre de moins que la marge exigé dans cette zone.

ADOPTÉE

**05-09-276**

**Demande à la CPTAQ – Garage Elphège Boissonneault inc.**

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par l'entreprise Garage Elphège Boissonneault inc visant un changement d'usage d'un commerce existant;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation est conforme à la réglementation existante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil appui la demande d'autorisation présentée par l'entreprise Garage Elphège Boissonneault inc. pour utiliser à un autre fin que l'agriculture, une superficie de 1642,7m<sup>2</sup> sur une partie du lot 3A du rang V111 du Canton de Stanfold, pour permettre la vente de machinerie agricole.

QUE la présente demande est conforme aux règlements d'urbanisme et que l'article 58.2 de la loi ne s'applique pas car il s'agit d'un bâtiment commercial existant qui bénéficie de droits acquis.

ADOPTÉE

**05-09-277**

**Vente de terrains résidentiels – 90 et 100 Desharnais**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction David Perreault ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 64-93-62 (90 Desharnais) et le lot 64-93-63 (100 Desharnais) pour le prix 18 836.38 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**05-09-278**

**Vente d'un terrain résidentiel – 35 Morrissette**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Alain Noreau et Manon Borgia, ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 64-93-35 (35 Morrissette) pour le prix de 18 500.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**05-09-279**

**Inscriptions à la rencontre de Réseau Biblio**

ATTENDU QUE le réseau Biblio organise une rencontre pour les responsables des bibliothèques affiliées au réseau qui aura lieu le 15 octobre 2005 à Trois-Rivières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'inscription de quatre participants de la Bibliothèque de Princeville, pour participer à la rencontre d'information organisée par Le Réseau Biblio Centre du Québec et de la Mauricie qui aura lieu à Trois-Rivières le 15 octobre 2005.

ADOPTÉE

**05-09-280**

**Demande de la Chorale les Amis de l'Art**

ATTENDU QUE la demande d'aide financière adressée par l'organisation de la Chorale Les Amis de l'Art de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'attribution d'un montant de 100 \$ à l'organisation de la Chorale Les Amis de l'Art de Princeville pour effectuer de l'animation dans les différents foyers d'accueil de personnes âgées sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**05-09-281**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Mario Juaira, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

\_\_\_\_\_  
Louise Bergeron, trésorière